

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 NOVEMBRE 2023**

Le Conseil municipal s'est réuni le 06 novembre 2023 à la mairie de Saint Maurice les Brousses suivant convocation en date du 27 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Maire.

Monsieur Sébastien JOACHIM est désigné secrétaire de séance.

Membres	15
Présents	13
Représentés	2
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	-

Présents : Georges DARGENTOLLE, Bernard CHAZEAU, Christine JEANJON, Sylvie CAMPION, Delphine ANDRE, Guylaine TAUZIEDE, Jean-Marc BORDERIE, Frédéric FAURE, Alexia DARGENTOLLE, Pierre BOISSIERE, Sébastien JOACHIM, Karine HILAIRE-GENIN, Nicolas SAULNIER

Absents : Morgan DEGUILHEM a donné procuration à Bernard CHAZEAU, Céline VEDEL a donné procuration à Christine JEANJON

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2023

Après lecture le PV de la séance du 25 septembre 2023 est adopté.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de rajouter à l'ordre du jour un dossier concernant l'extension de la construction de locaux pour professionnels de santé (modification PC + MO architecte + demandes de subventions)

Délibérations :

Délibération n°2023-22 portant sur la validation du choix de la CAO pour la construction de locaux pour professionnels de santé

Suite à l'avis d'appel public à concurrence concernant la construction de locaux pour professionnels de santé, plusieurs entreprises ont présenté des offres pour les 13 lots.
Le cabinet d'architecte EPURE et les cabinets d'étude ayant procédé aux analyses des propositions, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 novembre 2023.
Monsieur le Maire présente l'attribution des lots, le montant total des travaux s'élevant à 190745,09 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- attribue les 13 lots conformément au descriptif ci-joint et entérine la décision de la commission d'appel d'offres.

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette attribution de marché de travaux.

Votée à l'unanimité

Délibération n° 2023-23 décidant de modifications budgétaires – budget commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une modification budgétaire à la suite d'un prélèvement Fiscal non prévu.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide les modifications budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES

7391178

+4000

RECETTES

74121

+4000

Votée à l'unanimité

Délibération n°2023-24 portant sur l'adhésion à la compétence informatique de l'ATEC87

Monsieur le Maire explique que l'Agence Technique Départementale de la Haute Vienne (ATEC) a été créée en 2012 afin d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le désirent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Par délibération en date du 5 avril 2012, la commune de Saint Maurice Les Brousses a adhéré à l'ATEC 87 pour les volets suivants :

- bâtiments et espaces publics
- informatique
- voirie et infrastructures

En 2021, l'ATEC 87 informait qu'elle ne pourrait plus assurer les mises de certaines de ses applications informatiques compte tenu de la multiplication des évolutions règlementaires et de la complexité croissante que cela représente.

Néanmoins, elle indiquait qu'elle continuerait d'accompagner ses adhérents dans la transition vers de nouvelles applications fournies par des éditeurs extérieurs.

L'ATEC a informé fin juillet 2022 que la société JVS avait été choisie pour fournir les logiciels remplaçant ceux de l'ATEC. Le conseil et l'assistance de 1^{er} niveau restent une prestation réalisée par les techniciens de l'ATEC. De même, la fourniture de ces nouveaux logiciels sera assurée par l'agence.

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, la dénomination des voies.

La Poste peut accompagner dans cette démarche ainsi qu'une possibilité de groupement d'achat pour les plaques de noms et de numérotation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation (liste en annexe de la présente délibération),
- décide de formaliser une charte de partenariat avec la Poste,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Projet d'extension des locaux pour professionnels de santé :

Ce projet, renseignements pris, ne peut se réaliser qu'en refaisant un appel d'offre général incluant les deux premiers locaux.

De ce fait, cette extension est annulée.

Affaires diverses :

Néant

Clôture de séance à 21h05

Le secrétaire de séance,

M. JOACHIN Sebastian


Le Maire,




Par courrier en date du 19 août 2022, la commune de Saint Maurice Les Brousses a confirmé sa volonté de poursuivre le partenariat avec l'ATEC 87. Bien entendu, la nouvelle prestation doit inclure dès 2023 le coût de mise à disposition de ces logiciels (1844,80€).

Il est nécessaire de signer un avenant à la convention d'adhésion dont Monsieur le Maire fait lecture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte les nouvelles modalités présentées ainsi que le nouveau barème.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion ainsi que tout document relatif à cette décision.

Votée à l'unanimité

Délibération n° 2023-25 portant sur les cotisations au COS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'Action Sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel, et que la commune de Saint Maurice Les Brousses cotise au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne.

Les prestations du Comité des Œuvres Sociales association Loi 1901 placé auprès du Centre de Gestion répondant à cette obligation d'action sociale, il est proposé que la commune vote les nouveaux montants des cotisations à compter du 01/01/2024 (Adopté en AG du 22 mai 2023 à 14h).

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver le montant des cotisations.

Les montants et taux sont les suivants :

- Part patronale : **0,85 % de la masse salariale totale avec 1 minimum de 145 € / agent et 72,50 € pour les mi-temps sur 2 collectivités.** Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N-1 (Régime général et Régime particulier).
- Cotisations des retraités : **25 €** (pas de part patronale).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les montants des cotisations dues au COS.

Votée à l'unanimité

Délibération n° 2023-26 portant sur l'adressage et la dénomination des voies

M. le Maire expose l'obligation d'établir un plan d'adressage de la commune. Une meilleure identification faciliterait l'intervention des secours, la gestion des livraisons en tout genre et constituerait un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique.

Annexe :

N°	Nom de la voie	N°	Nom de la voie
1	Avenue de Limoges	49	Impasse de Beausoleil
2	Allée Jean Ferrat	50	Place de l'Eglise
3	Allée de L'an 2000	51	Route du Puy Mathieu
4	Allée Occitane	52	Route de la Plaine
5	Allée des Saules	53	Route de Pierre Buffière
6	Allée Maurice Utrillo	54	Route de Guillat
7	Allée Salomé	55	Route des Charbonnières
8	Allée du Potager	56	Route du stade
9	Allée des Lucioles	57	Route de Pomaret
10	Chemin de la Dame	58	Route de la Carrière
11	Chemin des Parelles	59	Route de Jourgnac
12	Chemin des Chevreuils	60	Route du Brouillet
13	Chemin des Chaumes	61	Route de Mimolle
14	Chemin des Vergnes	62	Route du Grand Village
15	Impasse de la Grande Escure	63	Rue des Ecoles
16	Impasse Edith Piaf	64	Rue Jacques Brel
17	Impasse des Tourterelles	65	Rue Georges Brassens
18	Impasse des Lilas	66	Rue Léo Ferré
19	Impasse des Roseaux	67	Rue du Petit Boulou
20	Impasse des Genets	68	Rue du Bosquet
21	Impasse Aimé Labregère	69	Rue Jean Giraudoux
22	Impasse Suzanne Valadon	70	Rue Maryse Bastié
23	Impasse Marie Moreau	71	Rue Adrien Tarrade
24	Impasse du Général Goudouneix	72	Rue René Descartes
25	Impasse du Vivier	73	Rue de la Chataigneraie
26	Impasse du Mont Gargan	74	Rue des Lauriers
27	Impasse des Monédières	75	Rue des Peupliers
28	Impasse des Bouviers	76	Rue des 2 Sœurs
29	Impasse du Petit Clos	77	Rue Zoé
30	Impasse du Chêne	78	Voie Romaine
31	Impasse de la Loge		
32	Impasse des Prés		
33	Impasse de la Garenne		
34	Impasse de la Tuilerie		
35	Impasse du Coudert		
36	Impasse du Chabrat		
37	Impasse du Fournil		
38	Impasse du Pré du Fond		
39	Impasse de la Bergerie		
40	Impasse des Chouettes		
41	Impasse de la Côte		
42	Impasse des Quatre Vents		
43	Impasse du Chevrier		
44	Impasse du Petit Pomaret		
45	Impasse des Blés d'Or		
46	Impasse de la Lande		
47	Impasse Aupuy		
48	Impasse de Viallefolle		